

# ENTREPRENDRE

Une présentation de **ARGENT**

RICHE EN INFORMATION

## TECHNOLOGIES TERRALIS

# Une agriculture plus saine

**C'est grâce à sa volonté de créer une agriculture saine que l'entrepreneur Pierre-Olivier Gaucher, de Technologies Terralis, a gagné une bourse de 10 000\$ offerte par le Centre local de développement (CLD) de Marguerite-D'Youville.**

**SARAH-EVE CHARLAND**  
sarah-eve.charland@quebecomedia.com

Le 18 janvier dernier, la bourse d'accompagnement à la relève agricole a été remise à M. Gaucher pour son implication dans le développement du secteur agricole par l'entremise de son entreprise Technologies Terralis établie à Contrecoeur.

Technologies Terralis, fondée en 2011, est spécialisée dans la mise en place de système de couvertures végétales permanentes et dans la production de fertilisants végétaux, ce qui consiste à créer de l'engrais naturel qui se régénère et qui est destiné aux terres agricoles.

Plongé dans le monde de l'agriculture depuis plusieurs années, M. Gaucher a constaté que la rentabilité des agriculteurs était plutôt faible. «Je cultivais des fines herbes avant de faire de l'engrais. Je me suis rendu compte que c'est assez pathétique la différence entre le bénéfice net et les dépenses des agriculteurs. Je voulais trouver une solution», explique-t-il.

L'entreprise offre des services 100% naturels qui permettent, selon M. Gaucher, de cultiver des aliments sains.

L'entrepreneur s'est rendu en France afin de perfectionner cette technique peu connue en Amérique du Nord.

«Cette technologie est peu connue sur notre continent. Les agriculteurs demeurent avec l'ancien système. Grâce à mon voyage, j'ai maintenant un partenariat avec un spécialiste français. Il m'a d'ailleurs aidé à transférer les semences jusqu'ici», mentionne-t-il.

Depuis l'achat de la terre, Pierre-Olivier Gaucher a effectué des investissements environnant les 450 000\$ pour la rendre fonctionnelle.

Il utilisera également la bourse pour se procurer des équipements perfectionnés.

### Un consortium de 25 agriculteurs

L'entrepreneur a formé un consortium composé de 25 agriculteurs du Québec avec lesquels il partage son expérience.

«On se rencontre tous les ans et on partage nos réussites et nos échecs. Ça nous permet d'améliorer notre technique», souligne-t-il.

Durant la dernière année, les 25 entreprises ont économisé plus de 44 000\$ avec cette nouvelle façon de faire.

«On vend nos semences à l'intérieur du consortium. On est à 64% du coût de l'industrie. Les entreprises peuvent alors faire des économies importantes. Imaginez tout le Québec faire des économies comme celles-là, ça serait impressionnant», affirme-t-il enthousiaste.

Malgré ses idées de grandeur, il n'aspire pas à agrandir son consortium à l'ensemble du Québec. «Je veux que les entreprises participantes partagent les mêmes valeurs que moi: la mesure, le partage et l'intelligence», explique-t-il.

**« Je me suis rendu compte que c'est assez pathétique la différence entre le bénéfice net et les dépenses des agriculteurs. »**

- PIERRE-OLIVIER GAUCHER



Pierre-Olivier Gaucher. PHOTO COURTOISIE

## OBNL ou « COOP » ?

Une récente chronique sur les entreprises collectives mentionnait ses deux formes principales, soit, celle d'une coopérative ou d'un organisme à but non lucratif (OBNL). En quoi ces dernières se distinguent-elles ?

Tout d'abord, les différences majeures entre un OBNL et une coopérative se rapportent à leur statut juridique, leur finalité et leur fonctionnement démocratique. Plus précisément, la coopérative répond à des besoins économiques, sociaux ou culturels de ses membres, alors que l'OBNL promeut une cause auprès d'une population. Dans un OBNL, contrairement à une coopérative, il n'existe pas de part sociale, ni de responsabilité limitée en fonction du capital investi parce que ce dernier est inexis-

tant. D'ailleurs, la majorité des coopératives sont à but lucratif et leurs membres peuvent ainsi se prévaloir de ristournes ou d'intérêts, ce que ne peuvent faire les OBNL.

Comment choisir ? Plusieurs aspects sont à considérer. Par exemple, si les coopératives sont mieux perçues par les institutions financières, les OBNL ont cependant un meilleur accès aux subventions gouvernementales. Il importe donc de bien planifier et de bien structurer son projet d'entreprise collective avant de déterminer de la forme juridique qui vous permettra le mieux d'atteindre vos objectifs.

Source : [www.blogue.chti.quebec.ca](http://www.blogue.chti.quebec.ca), Êtes-vous du type coopérative ou du type OBNL?

fondation de l'entrepreneurship

[www.entrepreneurship.qc.ca](http://www.entrepreneurship.qc.ca)

DE 002 0015

# Les 2 Rives

UN VÉHICULE DE CHOIX POUR FAIRE PROGRESSER VOS AFFAIRES

Consultez l'un de nos conseillers / conseillères en publicité

 <b>Anne-Marie Nadeau</b> <a href="mailto:anne.marie.nadeau@quebecomedia.com">anne.marie.nadeau@quebecomedia.com</a>	 <b>Parise Bergeron</b> <a href="mailto:parise.bergeron@quebecomedia.com">parise.bergeron@quebecomedia.com</a>	 <b>Kevin Arseneault</b> <a href="mailto:kevin.arseneault@quebecomedia.com">kevin.arseneault@quebecomedia.com</a>	 <b>Carole Pattigrow</b> <a href="mailto:carole.pattigrow@quebecomedia.com">carole.pattigrow@quebecomedia.com</a>	 <b>Yannick Descoeurs</b> <a href="mailto:yannick.descoeurs@quebecomedia.com">yannick.descoeurs@quebecomedia.com</a>
---	---	--	---	---